

LISTE DE PIÈCES À REUNIR
PROMOTION IMMOBILIERE

• En ce qui concerne le VENDEUR

- ✓ L'extrait K bis de moins de 6 mois.
- ✓ Le certificat de non faillite de moins de 6 mois.
- ✓ L'état des privilèges et nantissement de moins de 6 mois.
- ✓ La copie certifiée conforme des statuts à jour de la société.
- ✓ La copie certifiée conforme du procès-verbal portant nomination de la gérance si extrastatutaire.
- ✓ La copie certifiée conforme du procès-verbal de l'assemblée générale autorisant l'opération immobilière

Si le gérant est une personne morale, il convient de produire également les éléments ci-dessus listés.

• En ce qui concerne l'ASSIETTE FONCIERE

- ✓ La copie du titre de propriété complet,
- ✓ La copie des titres de propriété antérieurs,
- ✓ *Si le bien dépend d'un lotissement* : la copie du dépôt de pièces du lotissement comprenant le cahier des charges et le règlement du lotissement.
- ✓ *Si le bien fait l'objet de servitudes* : copie de l'acte portant constitution de la servitude ainsi que le plan de servitude.
- ✓ Etat des risques et pollutions.
- ✓ Etat des risques et pollutions des sols.

• En ce qui concerne le PROJET DE CONSTRUCTION

- Plans et descriptifs

- ✓ Les plans de vente côtés de chaque appartement et plans de masse de l'Ensemble Immobilier.
- ✓ La notice descriptive détaillée.
- ✓ Le projet d'EDD-RCP établi par le géomètre, le cas échéant.

- Autorisations administratives

- ✓ La copie du dossier de demande de permis de construire avec la liste des pièces jointes et déposées à la Mairie (Formulaire CERFA + pièces écrites et graphiques).
- ✓ L'arrêté de permis de construire avec les annexes ainsi que les plans tamponnés par la Mairie.

- ✓ La copie des trois procès-verbaux de constat d'affichage établis par huissier.
- ✓ Le certificat de non recours délivré par le Tribunal Administratif.
- ✓ Le certificat de non retrait délivré par la Mairie.
- ✓ La copie de la déclaration d'ouverture de chantier.

- Assurances et Garanties

- ✓ Les conditions générales et particulières des contrats d'assurance Dommage Ouvrage, Constructeur Non réalisateur, Tous Risques Chantiers.
- ✓ Les attestations d'assurance Dommage Ouvrage, Constructeur Non réalisateur, Tous Risques Chantiers.
- ✓ Le certificat d'acquit des primes provisionnelles afférent aux contrats d'assurance susvisés.
- ✓ L'original de la Garantie Financière d'Achèvement.
